

**Convention entre  
Graines de liberté - Hadoù ar frankiz et Terra Libra**

**une coopération professionnelle pour promouvoir  
une économie alimentaire de proximité équitable à grande échelle  
à partir de la Bretagne et de ses habitant.e.s.**

Respecter le travail et les métiers est la valeur commune qui guide les engagements professionnels respectifs de l'entreprise **Terra Libra** et de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) **Graines de liberté – Hadoù ar frankiz**. Toutes deux s'attachent à respecter les principes de la déclaration universelle des droits humains et plus singulièrement son article 23<sup>1</sup>, défendu comme une ligne d' horizon par ces deux entreprises bretonnes.

Fixer le carbone dans le sol à travers la production et la promotion d'une alimentation saine, *savoureuse*, accessible, diversifiée pour tous et toutes ; une alimentation qui respecte les animaux, ne détruit pas les sols et ne pollue ni le littoral (par des algues vertes par exemple) ni l'atmosphère (en ammoniaque notamment) tout en étant rémunératrice pour celles et ceux qui la produisent : tel est le défi du siècle en Bretagne.

Pour **Graines de liberté – Hadoù ar frankiz**, y répondre, c'est promouvoir des semences de variétés populations cultivées en Bretagne, libres de droit, capables de s'adapter aux changements climatiques. Face à l'effondrement des savoirs- faire semenciers artisanaux au profit de multinationales qui privatisent le vivant, contrôlent et imposent, par la semence, une alimentation déshumanisante, **Graines de liberté – Hadoù ar frankiz** s'engage donc à valoriser le métier d'artisan.e semencier.e.

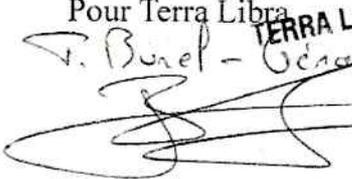
Pour **Graines de liberté – Hadoù ar frankiz**, cet engagement revient aussi à valoriser les professions de détaillant.e qui contribuent également au développement d'une économie alimentaire plus humanisante, qui visent à réduire nos déchets par le recyclage et le vrac, offrent des services de proximité, informent leurs client.e.s sur l'origine des produits, leurs conditions de production et leurs usages, comme la société Terra Libra le défend depuis 2005.

Par cette convention, l'entreprise **Terra Libra** s'engage à promouvoir les produits de **Graines de liberté – Hadoù ar frankiz** (graines, produits alimentaires de saison) à un prix accessible auprès de ses client.e.s et à soutenir sa recherche d'associé.e.s pendant les 3 prochaines années afin de garantir l'autonomie de **Graines de Liberté - Hadoù ar Frankiz** et sa capacité à se développer.

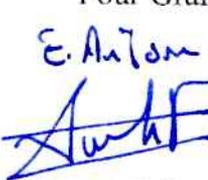
De son côté, la SCIC **Graines de liberté – Hadoù ar frankiz** s'engage à mobiliser son réseau de producteur.rice.s pour animer des débats et rencontres auprès des client.e.s de Terra Libra qui le souhaitent.

Le 14/12/2021

Pour Terra Libra

  
**TERRA LIBRA / Sarl COURT CIRCUIT**  
ZA de La Forge  
5 rue des Vanniers  
35830 BETTON  
Tel: 02 99 37 14 00  
489 651 091 - APE 4638B

Pour Graines de

  
**GRAINES DE LIBERTÉ  
HADOÙ AR FRANKIZ**  
Espace Associatif Quimper Comouaille  
29000 Quimper  
contact@grainesdeliberte.org  
Siret : 892 027 004 00019 APE 7490B

1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.
3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.
4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.